

Date de l'arrêté : 04/07/2025	République Française Département : ARIEGE Arrondissement : Pamiers LA BASTIDE SUR L'HERS - Commune
Objet : de police de circulation Avenue du 11 novembre 1918	

ARRÊTÉ
N° AR_018_2025

portant de police de circulation Avenue du 11 novembre 1918

Le Maire de La Bastide sur l'Hers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment:

- L'article L.3642-2

- Les articles L2213-2-2°, L.2213-2-3°, L2213-3, L.22-13-6 relatifs au pouvoir de police de stationnement du Maire

Vu le Code de la Route;

Vu le code de la Voirie Routière;

Vu le code Pénal et notamment l'article R.610-5;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière;

Vu la nécessité d'élaguer une haie en bordure de la départementale D620 dans la commune

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité de l'équipe technique municipale qui va effectuer les travaux d'élagage, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit:

ARRETE

Article 1: La circulation au niveau du virage situé après la place Pierre et Marie Curie 09600 La Bastide sur l'Hers en direction du cimetière sera alterné manuellement Mardi 8 juillet 2025 entre 8h00 et 12h00.

Article 2: La vitesse sera limitée à 30km/h et le dépassement sera strictement interdit.

Article 3: La signalisation temporaire sera mise en place par les employés municipaux, conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, 8ème partie: Signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents.

Le positionnement de la signalisation ne devra en aucun cas générer d'insécurité pour la circulation, tant sur les trottoirs que sur la chaussée. Elle sera retirée lors de la fin de l'intervention.

Article 4: Cet arrêté sera affiché dans la Commune de La Bastide sur l'Hers.

ampliations seront transmises à:

- La Gendarmerie de Lavelanet

-Le Conseil Départemental des routes de Lavelanet

La Bastide sur l'Hers, le 04 juillet 2025

Le Maire



Date de transmission de l'acte: 04/07/2025

Date de reception de l'AR: 04/07/2025

009-210900437-AR_018_2025-AR

A G E D I